

Réunion du 5 juin 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2014

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, GELEBART, MARTIN, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE MORSELLI

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr et Mme MORSELLI, 14 rue de Nantes.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE CHAPELLETOMS

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de la SCI les Chapelletoms, rue des Challinières.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE CHARRIER

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de la famille CHARRIER, rue Nationale et rue du Calvaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE ANDRÉ

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr ANDRÉ et Mme GRONDIN, rue Nationale et rue du Calvaire.

DENOMINATION DE NOUVELLES RUES

Le Conseil Municipal décide de nommer les rues partant de la rue des Challinières comme suit :

- route des Parcs,
- impasse des Joncs,
- impasse des Prêles,
- impasse des Iris.

CONVENTION SYDEV POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par le SyDEV pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant HT de travaux de 2 811 €, et une participation communale de 1 968€.

APD ACCUEIL PERISCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que :

- La Bibliothèque disposera d'une surface de 83,49 m²,
- L'Accueil Périscolaire disposera d'une surface de 86,46 m²,
- Une partie centrale sera mutualisée (hall et salle d'activités), ainsi que les locaux techniques, soit une surface mutualisée de 84,55 m².

L'ensemble représente une surface totale de 254,90 m².

Le Conseil Municipal, par 18 voix "pour" et 1 abstention :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 399 500 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 39 071,10 € HT,
- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes les décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.

HORAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal propose les horaires scolaires suivants pour l'école de l'Acacia, à partir de la rentrée de septembre 2014 :

- lundi, mardi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30 ;
- mercredi : de 9 h à 12 h
- jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) auront donc lieu les lundi, mardi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30.

TARIF CENTRE DE LOISIRS – ANNEE 2014-2015

Le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE TARIF 2014/2015

FALLERON	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
heure	0,75	0,80	1,06	1,32	1,55	1,75	1,90

Hors Commune	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
heure	1,95	2,00	2,25	2,50	2,70	2,85	3,05

ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

enfants FALLERON	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
heure	0,38	0,41	0,67	0,93	1,15	1,25	1,35
1/2 journée	1,33	1,44	2,35	3,26	4,03	4,38	4,73
1/2 journée + repas	4,81	4,95	6,12	7,29	8,28	8,73	9,18
journée + repas	6,14	6,38	8,46	10,54	12,30	13,10	13,90
Repas	3,1						

TARIF 2014/2015 Hors Commune	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
heure	1,40	1,45	1,50	1,90	1,95	2,00	2,10
1/2 journée	4,90	5,08	5,25	6,65	6,83	7,00	7,35
1/2 journée + repas	9,40	9,63	9,85	11,65	11,88	12,10	12,55
journée + repas	14,30	14,70	15,10	18,30	18,70	19,10	19,90
Repas	3,1						

CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intenter les actions en justice au nom de la commune ou à défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit l'objet de l'action intentée.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le conseil municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, et autorise le Maire à désigner les membres du Comité de Pilotage et à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'accompagnement pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels assurée par le Centre de Gestion, aux conditions financières fixées par ce dernier.

DESIGNATION REFERENT A GEO VENDEE

Le Conseil Municipal désigne monsieur Mickaël GROSSIN comme référent auprès de GEO VENDEE.

A FALLERON, le 16 juin 2014

Le Maire,
Gérard TENAUD